

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR
UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002), lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **11 août 2025, à 18 h 30** à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est à Montréal, le conseil statuera sur la demande suivante de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise :

3301, rue Sainte-Catherine Est

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en faisant parvenir à la secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir. Ces commentaires doivent être reçus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est ou par courriel à l'adresse suivante : mhm_greffe-consultation@montreal.ca, **au plus tard le 18 juillet 2025 à 16 h 30**.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-872-7581.

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^e JOUR DE JUILLET 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou